

N° 2023-36

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**

**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 26 septembre 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, sur convocation faite le 20 septembre, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la Mairie d'Echillais.

**Présents titulaires (14)** : CANAUD Jeannine, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, GRIMAULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

**Présents suppléants (2)** : PHILIPPE Jacqueline, RENOUX Jean-Paul

**Pouvoirs (3)** : DURIEUX Michel à DBJAY Jean-Pierre, GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy, MARTIN Alain à CANAUD Jeannine

**Secrétaire de séance** : CANAUD Jeannine

---

---

**Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président**

**Objet : Transformation d'un poste d'adjoint d'animation**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2023,

Considérant le tableau des effectifs adopté en comité syndical du 2 mai 2023,  
Considérant les besoins actuels du service,  
Considérant la nécessité de transformer un poste au grade d'adjoint d'animation à 25,5h en un poste d'adjoint d'animation à 19h,  
Considérant que ce poste est actuellement vacant,

**Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de**

- **SUPPRIMER un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à 25,5h à compter du 01/10/2023,**
- **CREER un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à 19h à compter du 01/10/2023,**

AR Prefecture

017-200049625-20230926-2023\_36-DE  
Reçu le 04/10/2023

- **METTTRE à jour le tableau des effectifs du syndicat,**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à la transformation de ce poste.**

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président,



Le Président  
Jean-Pierre DBJAY

Enregistré en sous-préfecture le :  
Sous le n°017-200049625-20230926-2023 \_ 36DE  
Affiché le : 05 OCT, 2023  
Certifié exécutoire le : 05 OCT, 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*